



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

heure d'été et heure d'hiver

Question écrite n° 16635

Texte de la question

Ce dernier week-end de mars, la France vient de passer de l'heure d'hiver à l'heure d'été, ce qui consiste à avancer l'heure légale de soixante minutes pour adopter l'heure « GMT+2 » durant la période estivale. Ce système, mis en place en France en 1976, visait à réaliser des économies d'énergie grâce à une meilleure utilisation de l'énergie solaire. Cependant, selon de nombreux spécialistes et associations, ces économies seraient dérisoires alors que le changement d'heure légale serait porteur de risques majeurs pour la santé de nos concitoyens. Le passage à l'heure d'été aurait notamment des effets néfastes sur le métabolisme des personnes, et principalement des enfants. Selon les études présentées par ces associations, il pourrait avoir des conséquences sur le sommeil ou la sécurité routière par exemple. Interrogée sur ce sujet par MM. Poniatowski et Masdeu-Arus, la ministre déléguée à l'industrie a réfuté ces arguments et répondu que le régime actuel lui semblait être le meilleur du point de vue de l'intérêt général. Cependant, elle a aussi affirmé que le Gouvernement restait très vigilant quant à l'évolution de ce dossier. M. Hervé Morin demande à Mme la ministre déléguée à l'industrie de lui communiquer des données précises sur l'impact et l'utilité du passage à l'heure d'été, afin de confirmer la pertinence d'un tel système ainsi que son innocuité pour la santé de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Très attentif à l'évolution du dossier relatif à l'heure d'été, les pouvoirs publics font réaliser chaque année des enquêtes d'opinions qui montrent que l'application du régime de l'heure d'été dans notre pays semble s'avérer de moins en moins gênante pour nos concitoyens. La dernière enquête menée sur les conditions de vie et les aspirations des Français par le CREDOC fait apparaître que les avis favorables ou indifférents à l'heure d'été rassemblent près des deux tiers de la population. Les avis favorables à l'heure d'été ont augmenté de 9 points par rapport à 1993, les indifférents de 7 points et les avis défavorables à l'heure d'été ont diminué de 16 points. Ces tendances sont confirmées par le dernier sondage SOFRES qui montre qu'en 2002 45 % des personnes interrogées seraient favorables à une heure d'été toute l'année (UTC+2), 31,4 % sont indifférentes et 23,6 % voudraient garder l'heure d'hiver toute l'année (UTC+1). S'agissant par ailleurs des conséquences que pourrait avoir l'application de l'heure d'été sur les différents secteurs économiques et en matière de santé, des études dans ce sens sont périodiquement conduites par la Commission européenne à la demande de la France. La dernière date de 1999 et s'est attachée à rechercher, identifier et évaluer les implications économiques et sociales positives et négatives du régime d'heure d'été pour les principaux secteurs économiques concernés tels que l'agriculture, l'industrie, le commerce, la sécurité routière, la santé publique, les transports, le tourisme et les loisirs. Les représentants des milieux intéressés et les différentes associations y ont été associés. Les conclusions de cette étude ne permettent pas d'identifier de conséquences négatives réellement imputables à l'application du régime de l'heure d'été. Ces conclusions semblent indiquer que les secteurs d'activité ont intégré l'heure d'été sans difficultés insurmontables. Elles identifient même des effets positifs sur la pratique sportive, les industries du tourisme et des loisirs. Enfin, il importe de rappeler que l'on estime à environ 1,2 TWh par an les économies d'électricité (essentiellement sur le poste éclairage) générées chaque année en France par le régime actuel de l'heure d'été, ce qui représente une économie de l'ordre de 130 millions d'euros TTC pour les

ménages. Ces raisons ont conduit les pouvoirs publics à considérer que le régime actuel paraît constituer la meilleure solution au regard de l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16635

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2847

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4549